



Bulletin municipal – Mai 2023

Je m'informe sur ma municipalité!

Avis de déménagement des boîtes postales – Mise à jour

Nous vous rappelons que Postes Canada procédera au déménagement des sept ensembles de boîtes postales sises au 601, chemin de la Gare. Celles-ci seront relocalisées au 628, chemin de la Gare.

Des travaux majeurs sont prévus à l'hôtel de ville sise au 601, chemin de la Gare, ce qui rend le déménagement nécessaire car nous devons assurer la sécurité des utilisateurs et des employés de Poste Canada.

Les travaux de déménagement ont été reportés fin juin, début juillet.

Au calendrier

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 19 juin à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'Hôtel de ville, au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié le 12 juin prochain, pour tous les détails.

<https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

Le projet de déménagement du bâtiment de l'Hôtel de ville qui sera relocalisé au 628, chemin de la Gare suit son cours. Ce déménagement supposera des travaux d'envergure qui nécessiteront une planification minutieuse avec les différents intervenants impliqués dans cette aventure qui se voudra historique. Surveillez les panneaux d'affichage qui seront bientôt installés à cet effet.

Le site actuel fera place à une toute nouvelle construction dont les travaux débiteront au courant de la période estivale.

Dans un autre ordre d'idée, la poursuite des travaux de réfection du chemin Lacasse / Montée Daoust est prévue dès le début du mois de juin. Nous travaillons en collaboration avec les intervenants pour faciliter la circulation locale malgré les travaux. Surveillez l'onglet info-travaux sur la page d'accueil de notre site internet ! Le nouveau calendrier y sera publié avant le début des travaux.

Balayage et lignage des chemins publics

Le balayage des chemins sont prévus d'ici la fin du mois de mai si la température reste clémente ! Les travaux de lignage seront réalisés par la suite.

Calendrier collecte des matières résiduelles

Dès maintenant, la fréquence des collectes est ajustée. La collecte du bac noir s'effectue toutes les deux semaines. La collecte du bac vert conservera sa collecte aux deux semaines, en alternance avec le bac noir. La collecte du bac brun pour sa part, s'effectue chaque semaine. Cette nouvelle fréquence de collectes est saisonnière et est effective jusqu'au mois de septembre inclusivement. Visitez le <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/> pour plus de détails.

Mise à jour – Licence pour chien

L'équipe administrative se penche actuellement sur le dossier des licences pour chien délivrées sur le territoire. Il est donc possible que vous receviez une communication à cet effet, afin d'assurer une mise à jour du dossier.

Ouverture du débarcadère municipal et de la station de lavage

Le beau temps étant présent, nous sommes heureux d'annoncer que le débarcadère municipal et la station de lavage sont maintenant ouverts. Nous vous présentons l'horaire pour la saison, où nous serons ouverts 7 jours durant les périodes plus achalandées.

Du 9 mai au 2 juillet 2023
Dimanche au samedi 8h00 à 17h00

Du 3 juillet au 2 septembre 2023
Dimanche 8h00 à 17h00
Lundi et mardi fermés
Mercredi au samedi 8h00 à 17h00

3 septembre au 31 octobre 2023
Dimanche au samedi 8h00 à 17h00

Il est alors bien important de vous assurer que votre dossier soit complet et que votre paiement soit acquitté auprès de l'équipe administrative, avant de vous présenter, ou avant la livraison de l'embarcation par votre concessionnaire attitré. Utilisez cette adresse pour acheminer votre paiement par virement Interac à : comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Qu'en est-il des trampolines sur le lac?



Toujours selon le règlement municipal sur le zonage, 2013-060 (article 158), il est autorisé, à titre d'équipement accessoire, d'avoir et d'implanter un quai ou un radeau (dont la définition du radeau inclut les trampolines nautiques), à toutes les classes d'usage résidentiel. **Une demande de permis pour équipement accessoires auprès du service d'urbanisme est requise avant l'installation.** La réglementation prévoit des règles d'application

en lien avec le nombre, l'implantation, les dimensions, l'entretien, l'environnement et la sécurité.

En résumé, s'il y a un radeau, une rampe de mise à l'eau ou un trampoline en plus du quai, la somme des superficies de l'ensemble de ces équipements accessoires ne doit pas dépasser 32,5 m².

Visiter le site de la municipalité afin de déposer votre de demande de permis via la plateforme Voilà! accessible à partir de la page d'accueil : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/>, en sélectionnant le type de permis : Travaux dans la rive et le littoral.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme à l'adresse suivante : inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou au 819 321-2332 poste 3702.

Semaine québécoise de réduction des déchets à l'année pour 2023 !

Durant le mois de mai, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets organise le premier colloque québécois sur la réduction à la source le 25 mai prochain à l'Hôtel InterContinental à Montréal. Durant une journée complète, 10 conférenciers et spécialistes tenteront de répondre à l'ultime question : Réduction à la source, utopie ou possibilité? Pour vous inscrire suivez le lien suivant : <https://fcgged.org/colloque-sur-la-reduction-a-la-source/>



Semaine québécoise des personnes handicapées



La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée du 1^{er} au 7 juin. La porte-parole de la Semaine, Rosalie Taillefer-Simard, et l'ambassadeur, Luca Patuelli, vous invitent à souligner cette édition sous le thème « Contribuer à 100 % ».

Saviez-vous que plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante qui les rend susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités? En effet, la société n'est pas toujours adaptée à leurs besoins. C'est pourquoi la Semaine met en lumière les défis encore présents. Elle met en relief les actions à poser pour rendre notre monde plus inclusif. Parce qu'encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées.

Toutes les actions posées comptent plus que vous ne l'imaginez, qu'elles soient individuelles ou collectives. Reconnaissez l'étendue des capacités des personnes handicapées pour qu'elles puissent exercer un plein pouvoir sur leur vie. Saisissez toutes les occasions qui se présentent à vous pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent.

Votre bienveillance et vos actions peuvent aider une personne à s'impliquer dans la société, à être autonome, à prendre sa place et à se sentir bien.

Dans un monde plus inclusif, les personnes handicapées peuvent se réaliser. Laissons-les contribuer à 100 % de leurs capacités!

Visitez www.Québec.ca/sqph

Le P'Tit Train du Nord – Travaux de réfection sur notre territoire

Nous tenons à vous rappeler que des travaux d'importance majeurs d'amélioration du drainage et de pavage de la surface de roulement ont débuté sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans notre MRC. Les travaux, d'une durée approximative de 14 semaines, concernent un tronçon de 18.4 km, entre le chemin Renaud (km 52 à Sainte-Agathe-des-Monts) et la gare de Lac-Carré (km 70 à Mont-Blanc).

DÈS LUNDI 15 MAI Fermeture complète Secteur Sainte-Agathe (km 52) à Mont-Blanc (km 70) Une voie de contournement sera mise en place (voir plus bas)

- OUVERTURE PARTIELLE- Merci de respecter les fermetures.
- Ouverture à partir de la gare Sainte-Adèle (km25) et en allant VERS LE SUD (Bois-des-Filion).
- Prudence aux traverses de rues, on peut y retrouver du sable et du gravillon.
- FERMÉ au nord de la gare de Sainte-Adèle jusqu'à Val-Morin (km 36).
- Ouverture à partir de Val-Morin (km 36) jusqu'à La Macaza (km 118)
- FERMÉ au nord de La Macaza (km 118) jusqu'à Mont-Laurier (km 201)
-

Merci de respecter la signalisation en place.

IMPORTANT DE NE PAS CIRCULER dans les zones fermées, la crue des eaux a causé des dommages, de l'érosion et des risques de décrochage de la piste.

Attention, un secteur à éviter, des travaux de réfection sur le P'tit Train du Nord sont prévus. Le tronçon de la piste du parc linéaire entre les municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Blanc sera pavé. On prévoit la fermeture de ce tronçon plusieurs semaines consécutives durant l'été. Une communication détaillée sera émise par la MRC des Laurentides et sur notre site dans « conditions du sentier » pour les entraves et les détours.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site suivant : <https://ptittraindunord.com/>

Le défi des pissenlits - Une excuse parfaite pour remettre à plus tard la tonte des pelouses!



Nous vous invitons à vous joindre aux efforts des autres municipalités et à laisser pousser vos pissenlits pendant un mois afin d'aider nos pollinisateurs locaux après un hiver particulièrement rude. Les pissenlits, premières fleurs à fleurir au printemps, sont une source importante de pollen et de nectar pour la survie de ces insectes : le taux de mortalité des abeilles domestiques, en particulier, a plus que doublé cette année, passant de 20-30 % à 65 % dans certaines ruches.

Les pissenlits sont également bons pour l'homme ! Essayez-les comme légumes verts de printemps pour remplacer les épinards dans n'importe quel plat.

Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous aimeriez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca